

## **PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS**

### 1.1 SECTIONS CONNEXES

- .1 Section 200500 - Électricité – exigences générales pour le résultat des travaux
- .2 Section 260502 - Matériel électrique de base et méthodes

### 1.2 RÉFÉRENCES

- .1 Association canadienne de normalisation (CSA)/CSA International
  - .1 CAN/CSA C22.2 No. 18-98(R2003), Outlet Boxes, Conduit Boxes, Fittings and Associated Hardware, A National Standard of Canada.
  - .2 CSA C22.2 No. 211.2-M1984(R2003), Rigid PVC (Unplasticized) Conduit.
  - .3 CSA C22.2 No. 45.1-07 Electrical Rigid Metal Conduit – Steel
  - .4 CSA C22.2 No. 227.1 Electrical Non-Metallic Tubing
  - .5 CSA C22.2 No. 85-M89 (R2006) Rigid PVC Boxes and Fittings
- .2 Ontario Provincial Standard Specifications
  - .1 OPSS 603 – Duct Installation

### 1.3 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE

- .1 Fournir les documents et échantillons en conformité avec la section 013300 – Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Information sur les produits : soumettre les fiches techniques imprimées des fabricants, incluant les spécifications et les feuilles de données.
- .3 Soumissions pour contrôle de qualité :
  - .1 Tests en laboratoire : fournir les rapports de test certifiés
  - .2 Certificats : soumettre les certificats de conformité signés par les fabricants, certifiant que les matériaux et produits sont conformes avec les performances, les caractéristiques et les propriétés physiques spécifiées.
  - .3 Instructions : soumettre les instructions d'installation du fabricant.

### 1.4 GESTION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

- .1 Séparer les matières résiduelles pour la réutilisation et le recyclage en conformité avec la section 01 74 21 – Gestion et élimination des déchets de construction-démolition.

- .2 Disposer des matières résiduelles définies comme dangereuses ou toxiques dans les contenants prévus à cet effet.
- .3 S'assurer que les contenants vidés soient fermés et entreposés de manière sécuritaire pour élimination loin des enfants.

## **PARTIE 2 - PRODUITS**

### 2.1 CONDUITS

- .1 Conduit rigide de PVC conforme au CSA C22.2 No. 211.2.

### 2.2 RACCORDS DE CONDUITS

- .1 Raccords de conduits conformes au CAN/CSA C22.2 No. 18, manufacturé pour utilisation avec conduits spécifiés.
- .2 S'assurer que les coudes pliés en usine soient pliés à 90 degrés pour les conduits de 25mm et plus.

### 2.3 RUBAN DE TIRAGE

- .1 Polypropylène.

## **PARTIE 3 - EXÉCUTION**

### 3.1 INSTRUCTIONS DU MANUFACTURIER

- .1 Conformité: se conformer avec les recommandations et spécifications écrites du manufacturier, incluant les fiches techniques du produit, les instructions de manipulation, d'entreposage et d'installation, ainsi que les feuilles de données.

### 3.2 INSTALLATION

- .1 Installer les conduits de PVC en souterrain, conformément à l'OPSS 603 et tel qu'indiqué.
- .2 Installer les tubes non-métalliques dans les manchons dans la base des poteaux conformément à l'OPSS 603 et tel qu'indiqué.
- .3 Les fils de chantier sur les conduits rigides doivent être de longueur suffisante pour dessiner fidèlement les conduits.
- .4 Installer le ruban de tirage dans les conduits vides
- .5 Retirer et remplacer les sections de conduit bloquées.

.1 Ne pas utiliser de liquides pour nettoyer les conduits.

.6 Sécher les conduits avant d'installer le câblage.

### 3.3 CONDUITS SOUTERRAINS

.1 Incliner les conduits pour en assurer le bon drainage.

### 3.4 NETTOYAGE

.1 À la complétion et à la vérification de performance de l'installation, retirer le surplus de matériaux, les déchets, les outils et l'équipement.

**\*\*\* FIN DE LA SECTION \*\*\***